

EVALUATION DU PLH 2010-2015 - FICHE 5 : Accroître et équilibrer l'offre locative sociale sur le territoire
Evolution des critères additionnels d'unités

- Valeur de l'unité : 1 500 €
- Maximum 14 (au lieu de 7) par logement

TYPES DE CRITERES	TYPES D'UNITES	UNITES OCTROYEES AVANT	UNITES OCTROYEES APRES	MAXIMUM D'UNITES	OBSERVATIONS
Vocation sociale	Logement PLUS	01	02	04	Bonifications pour les types de logements financés
	Logement PLA-Intégration	03	04		
Performance énergétique	BBC (RT 2012) *	02	00	06	Minimum pour qu'une opération soit subventionnée
	Equivalent Label « Effinergie + » progrès n°1	-	04		Bâtiments consommant moins d'énergie (inférieur à 40 kWhep/m2/an)
	Label « Effinergie + » progrès n°1/2/3	-	06		Bonification pour tendre vers des bâtiments à énergie positive
Densité	COS > 0,6 à Niort	01	01	01	Sans changement
	COS > 0,4 reste de la CAN	01	01		
Transformation du bâti ancien	Opération de démolition-reconstruction	-	02	02	Bonification uniquement pour la <u>reconstruction</u>
Récupération du bâti ancien	Opération d'acquisition-amélioration	02	04	04	Bonification de 2 unités
Adaptation des logements	Logements adaptés à une perte de mobilité/autonomie	01	01	01	Sans changement

* Ex THPE / Obligation légale à partir de 2012